

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
14/01/2025	14/01/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER,

Absente excusée : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER),

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Claudette GARNIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.01.2025-7

▪ **7°) Tarif complémentaire pour une activité de sophrologie dans la salle des associations :**

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu une demande d'une professionnelle domiciliée sur la commune pour mettre en place des séances collectives (1 par semaine) de sophrologie dans la salle des associations.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande et fixe le tarif à 15 € par séance pour une durée de 1 an. Les associations communales et l'école seront prioritaires pour la mise à disposition.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 21 janvier 2025

pour copie conforme
Louplande, le 21 janvier 2025
Suivent les signatures au registre

Le Maire,